

COVID 19 QUESTIONNAIRE AUX ENTREPRISES ET COMMERCES

Objectifs :

Un objectif de connaissance de l'état du tissu économique septemois concernant l'impact du COVID 19 sur les activités et les besoins et interrogations des chefs d'entreprises alors que les mesures et dispositifs de l'ensemble des institutions et acteurs (Etat, Région, CCI, URSSAF, BPI...) sont transmis par la commune aux entreprises et commerces.

Un objectif de s'inscrire en relai nécessaire entre le terrain et les chambres consulaires et les institutions (Région, Département, Métropole, URSSAF...) afin d'améliorer la gestion les difficultés et les dispositifs au plus près des réalités de terrain.

Méthodologie :

Le questionnaire a été envoyé par courriel une première fois le mardi 24 mars. Un rappel a été adressé le samedi 28 mars puis lors des courriels d'information COVID 19 n°6 (jeudi 2 avril) et n°7 (lundi 6 avril).

Le questionnaire a aussi été diffusé et rappelé par téléphone entre le mercredi 25 mars et le mercredi 15 avril. La date limite de réception a été fixée au vendredi 17 avril. Il a également été diffusé sur le site internet de la commune et dans la newsletter COVID 19.

Ce démarchage téléphonique a déclenché des envois par courriels à des contacts ne figurant pas initialement dans les annuaires commerces et entreprises de la commune. Ces fichiers ont donc été consolidés.

Ensuite, pour les entreprises et commerces qui n'ont pas participé, une répartition en fonction de leur situation au regard de l'interdiction administrative d'accueil du public entre le 1er et le 31 mars 2020 en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a été réalisée.

Cette action permet d'alimenter la partie 1 sur la situation des entreprises mais aussi de tenter d'établir un lien entre entreprises et commerces a priori autorisés à ouvrir pour lesquels la communication avec la commune n'est pas établie (par manque de coordonnées ou en l'absence de volonté d'échanger)

Dès qu'est abordée la partie relative aux entreprises et commerces théoriquement en fonctionnement, les chiffres présentés (en valeur absolue ou en %) correspondent à la totalité des entreprises et commerces répondant et non la totalité des entreprises et commerces existants.

Bilan de la participation :

Taux de participation global : 46,7% (72 sur 154)

Taux de participation des commerces : 47,5% (39 sur 82 correspondant aux noyaux villageois et au secteur hors polarité)

Taux de participation des entreprises : 50 % (33 sur 66 correspondant aux établissements identifiés dans les deux zones et hors zones)

22 questionnaires ont été remplis lors d'entretien téléphonique et 50 par courriel.

Partie 1 Situation des entreprises :

Entreprises et commerces fermés obligatoirement :

46,3% des commerces sont obligatoirement fermés par l'effet des mesures gouvernementales¹ (soit 38 sur 82)

Par noyau villageois, cela donne :

- Dans le centre-ville, 63% des commerces obligatoirement fermés (soit 12 sur 19)
- A Notre Dame Limite, 40% des commerces obligatoirement fermés (soit 16 sur 40)
- Aux Caillols, 61,5% des commerces obligatoirement fermés (soit 8 sur 13)
- Hors polarité, 20% des commerces obligatoirement fermés (soit 2 sur 10)

Parmi eux, 21 ont répondu et 17 n'ont pas répondu

A noter que 4 commerces obligatoirement fermés conservent une activité de livraison.

A ce jour, 30 commerces se sont recensés en mairie pour figurer sur la liste des commerces ouverts et/ou assurant une livraison. 22 le sont sur la plateforme de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

10,6% des entreprises sont obligatoirement fermées par l'effet des mesures gouvernementales (soit 7 sur 66)

Dans le détail, cela donne :

- Dans la zone d'activité de la Haute Bédoule, 7,8% des entreprises obligatoirement fermées (3 soit sur 38)
- Dans la zone d'activité du Pré de l'Aube, 16 % des entreprises obligatoirement fermées (4 soit sur 25)
- Hors polarité, aucune entreprise n'est obligatoirement fermée.

Parmi eux, 3 ont répondu et 4 n'ont pas répondu.

COVID 19 QUESTIONNAIRE AUX ENTREPRISES ET COMMERCES

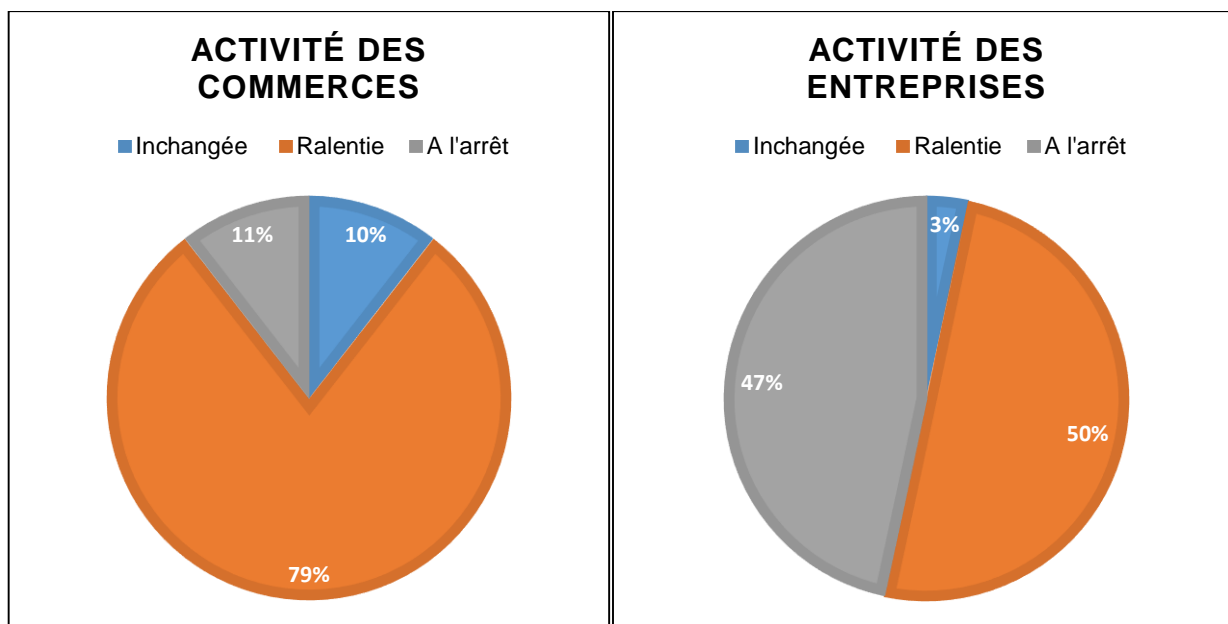
Entreprises et commerces théoriquement en fonctionnement (53,7% des commerces et 92,4% des entreprises)

La livraison :

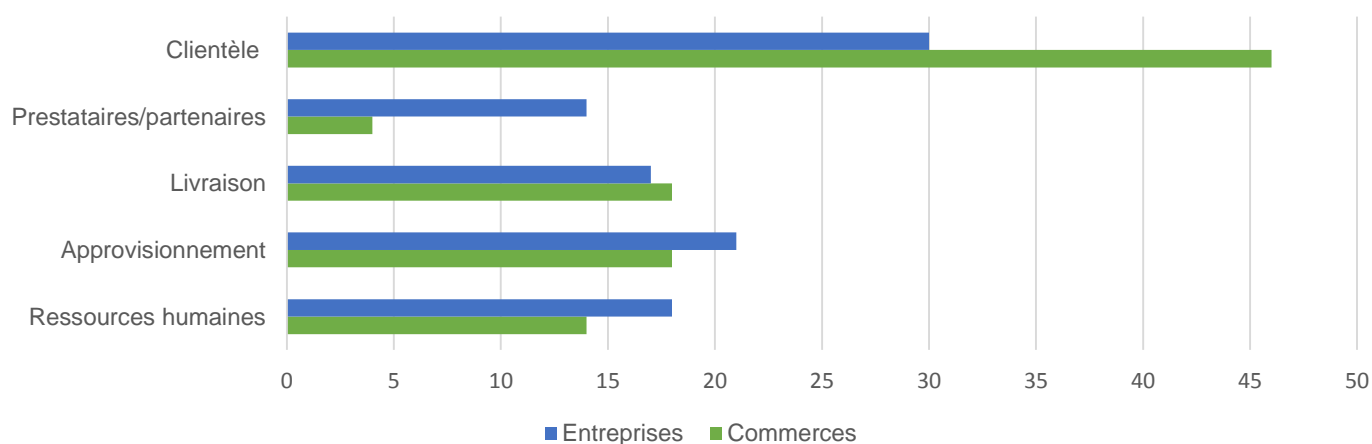
20,4% commerces en font (soit 9 sur 44)

13,55% entreprises en font (soit 8 sur 59). La plupart du temps il s'agit d'une pratique habituelle (e-commerce).

L'impact du COVID 19 sur l'activité



RAISONS DU RALENTISSEMENT OU DE L'ARRET DE L'ACTIVITE (en %)



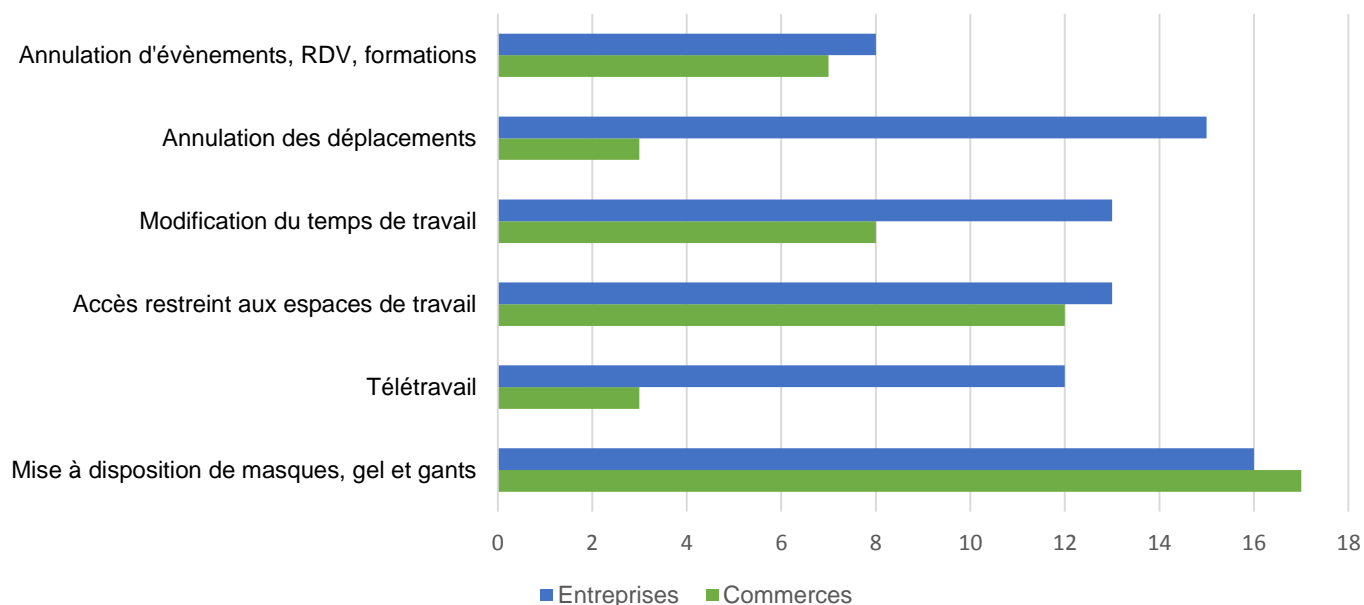
L'évaluation du niveau de risque

15,4 % des commerces donnent une note inférieure à 5
69,2 % des commerces donnent une note égale ou supérieure à 5 dont 41% donnent 10
15,4 % des commerces pensent qu'il est trop tôt pour se prononcer

12,1% des entreprises donnent une note inférieure à 5
69,7% des entreprises donnent une note égale ou supérieure à 5 dont 12,1% donne 10
18,2% des entreprises pensent qu'il est trop tôt pour se prononcer

Partie 2 Consignes et mesures gouvernementales :

MESURES DE PREVENTION OU DE PROTECTION MISES EN PLACE (en nombre de fois mise en place)



A noter que 8 commerces et 4 entreprises fermés n'ont mis en place aucune mesure de prévention et protection car cela n'est pas nécessaire en l'état de l'arrêt total de l'activité.

A noter que quelques entreprises et commerces ont cité d'autres mesures à savoir la limitation du nombre de salariés dans les véhicules professionnels, la distanciation physique, l'installation de protection sur les caisses...

Parmi les entreprises qui ont mis à disposition des masques, gel hydroalcoolique et des gants : 81,2 % disposaient d'un stock (lié à la réglementation de l'activité économique. Ex : carrosserie, mécanique).

Parmi les entreprises qui ont commandé des masques, gel hydroalcoolique et des gants, seul **14 % ont pu s'approvisionner en quantité suffisante**. Au-delà, 2 entreprises ont renoncé à en mettre à disposition par impossibilité de se fournir.

Parmi les commerçants qui ont mis à disposition des masques, gel hydroalcoolique et des gants : 29,5% disposaient d'un stock ou de don. Parmi les commerçants qui ont commandé des masques, gel hydroalcoolique et des gants, seul **40 % ont pu s'approvisionner en quantité suffisante**.

NB : Depuis, une commande de masques et gel regroupant trentaine d'entreprises et commerces a pu être réalisée à l'initiative de l'association de commerçants.

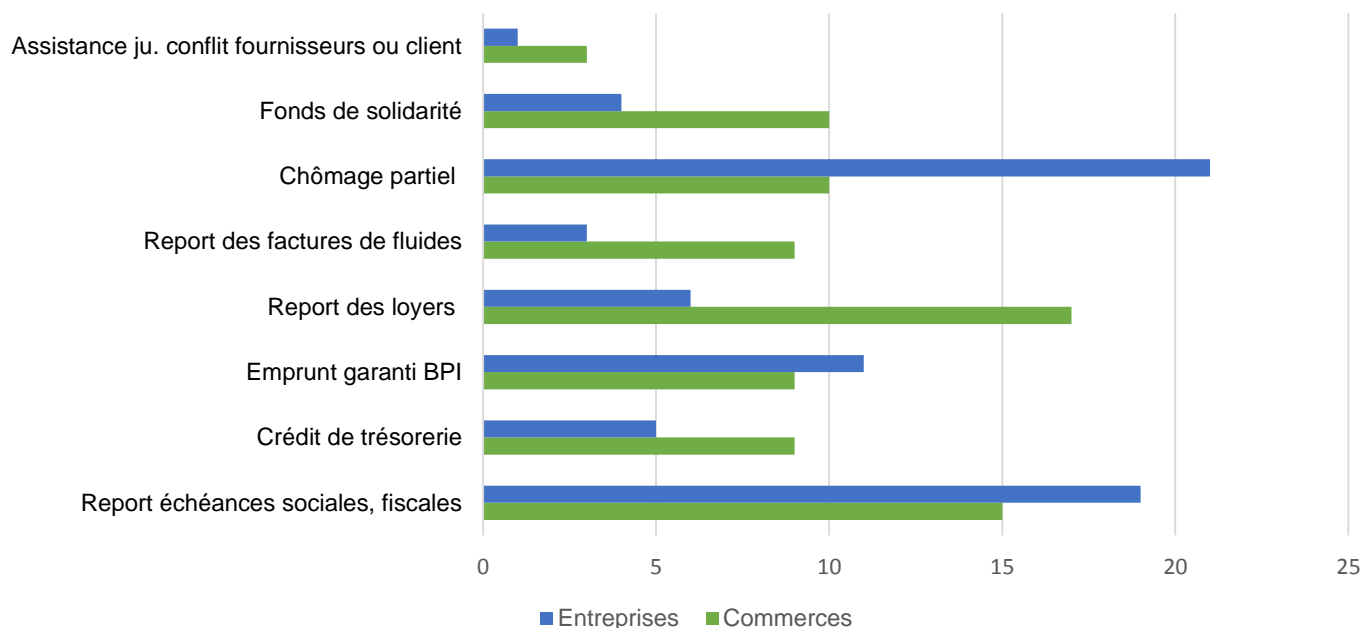
Connaissance ou non des mesures d'accompagnement et dispositifs d'aide :

71,7% des commerces les connaissent

100% des entreprises les connaissent

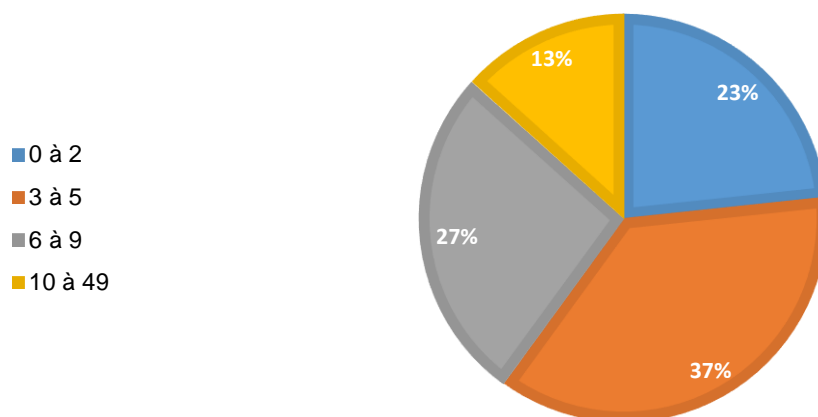
A noter que dans ce cadre : 77% des commerces et 91% des entreprises ont déclaré avoir reçu et pris connaissance des courriels transmis par la commune.

MISE EN PLACE REALISEE OU ENVISAGEE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE DISPOSITIFS D'AIDE (en nombre de fois)



Alerte : 3% des entreprises et 13% des commerces n'ont mis en place aucune mesure d'accompagnement ou dispositif d'aide !

EFFECTIF DES ENTREPRISES OU COMMERCES AYANT MIS EN PLACE LE CHÔMAGE PARTIEL



25,6% des commerces ressentent un besoin d'accompagnement dans la mise en place de ces mesures et dispositifs

15,1% des entreprises ressentent un besoin d'accompagnement dans la mise en place de ces mesures et dispositifs

Les comptables sont désignés comme un acteur clé et un appui précieux.

Des mesures d'accompagnement ou dispositifs d'aide non prévus et pourtant nécessaires

30,5% des entreprises ou commerces citent les besoins suivants :

- Visibilité sur la reprise des activités économiques et ses conditions
- Possibilité pour certains commerces de ré-ouvrir quand l'activité semble nécessaire à la vie courante et que les conditions sanitaires peuvent être réunies (coiffeur par exemple)
- Accès à des masques, gants, gel hydroalcooliques sous plusieurs modalités (distributions, achat possible en quantité suffisante, centrale d'achat...)
- Annulations/exonérations partielles des charges et impôts au sens large (URSSAF, TVA, IS, cotisation foncière des entreprises, taxe de séjour...)
- Annulation des loyers qui pourrait être adossée à une aide pour les bailleurs dont le revenu du commerce est l'essentiel de la retraite, éventuellement à limiter dans le cadre familial.
- Création d'un « *état de catastrophe sanitaire* » permettant, en complément de l'état de catastrophe naturelle, aux entreprises concernées de faire jouer leur assurance « *perte d'exploitation* » ou que les assureurs prennent directement en charge cette perte pour les TPE/PME.
- Obligation pour les banques de prêter à taux 0 surtout lorsqu'il s'agit d'un prêt garanti par l'Etat.

Partie 3 : Suites à donner :

Traitement de la crise du COVID 19 :

1. Faire connaître utilement la situation du tissu économique septèmesois

Le présent bilan sera transmis aux chambres consulaires, à la Métropole, au Département et à la Région. La commune compte sur ces partenaires pour se mobiliser auprès des décideurs.

2. Accompagner spécifiquement les entreprises et commerces identifiés « en détresse » et ceux qui l'ont demandé.

Les entreprises et les commerces répondants sont plutôt bien accompagnés, connaissent et mettent en place les dispositifs. Toutefois, quelques situations sont à traiter avec une attention particulière. Il s'agit d'entreprises et de commerces qui ont répondu n'avoir mis en place aucune mesure d'accompagnement ou dispositifs d'aide et ont fait part d'une impuissance, détresse face à la situation. Par ailleurs, beaucoup d'informations leur sont transmises. Il convient de prendre attache avec eux pour les informer des nouveautés dont ils ont déploré l'existence lors du questionnaire (indemnité perte de gains pour les indépendants par exemple)

Là aussi, la commune compte sur ses partenaires et en particulier les consulaires.

3. Aller à la rencontre des entreprises et commerçants non répondants :

Le chiffre des entreprises et commerces non répondant ne doit pas rester sans réaction. Cela peut s'expliquer par un manque de temps à consacrer au questionnaire ou un contact par courriel ou téléphone non réussi, mais cela doit aussi être considéré comme situation potentiellement préoccupante.

4. Poursuivre l'accompagnement des commerce et des entreprises dans l'après confinement

Suivi de la mise en place des mesures et dispositifs d'aide actuels, informations des dispositifs à venir, accompagnement dans la résolution de certains problèmes entrant le champs de compétence de la commune ou de ses partenaires (Département, Région, Métropole, CCIMP, CMAR...)

La mise en place prévue d'outils de gouvernance s'impose comme une nécessité pour mettre en œuvre des actions de dynamisation: associations commerçants et entreprises, instance de gouvernance CT/consultaires/tissu économique...

Mise en lien de l'offre des commerces de proximité avec la demande des salariés des entreprises du territoire
Cette action prévue au programme d'action communal prend un caractère d'urgence.

Renforcer le consommateur local plus que jamais nécessaire ! (charte CMAR, site internet de la commune, plateforme d'achat en ligne, initiative des commerces, monnaie locale...)

Plus globalement, intensifier/pérenniser la relation établie avec le tissu économique du territoire :

1. Intégrer plus fortement les commerces et entreprises hors polarités économiques aux actions menées

Il est en effet apparu plus difficile de les joindre et le taux de réponse n'est pas satisfaisant. 75% des commerces hors polarités identifiés par la CCI dans son recensement 2019 et non concernés par une fermeture obligatoire sont non répondants. Seule une entreprise hors polarité est répondante.

2. Améliorer le canal de communication : la nécessité d'aller à la rencontre des entreprises et des commerces sur le terrain

60,4% des commerces non répondant ne sont pas concernés par une interdiction d'ouverture au sens du décret et sont donc potentiellement facilement joignables.

Le taux de participation des entreprises de 50% est moins bon que celui constaté lors des études réalisées en 2018 et 2019 par la CCIMP (sous forme de questionnaire également, 79% de participation moyenne sur les deux zones d'activités). Cela s'explique très probablement par la différence de méthodologie : il n'y a pas pu y avoir, lors du présent questionnaire, de visite de terrain tenant compte des mesures sanitaires imposées, alors que lors des études de 2018 et 2019 la quasi-totalité des questionnaires avaient pu être complétés lors de visites de terrain (86%)

3. La pertinence de mettre en place une communication régulière par voie électronique avec les entreprises et commerces

Les chiffres évoqués ci-dessous concernant les zones d'activité montrent également que le taux de retour téléphonique et électronique par les entreprises s'est amélioré depuis les études de 2018 et 2019.

Par ailleurs, les entreprises et commerces ont très largement pris connaissance des mails de la commune (77% des commerces répondants et 91% des entreprises répondantes)

Cela semble montrer qu'une pratique de l'utilisation du courriel a été acquise au fil du temps, notamment concernant les petits déjeuners des entreprises et des commerçants et fait donc émerger la nécessité de mettre en place une communication régulière avec eux sous forme de newsletter, renforcement du site internet....

4. L'identification des indépendants et la construction d'une relation

Quelques indépendants ayant leur siège social à leur domicile sur le territoire communal se sont fait connaître au cours de la période. Ils ont été intégrés à l'annuaire outlook dans une nouvelle catégorie dédiée. Cela fait émerger le sujet des indépendants qu'il convient d'intégrer dans la politique menée par la commune en matière économique.